

DONNÉES PERSONNELLES



Stéphane REGNAULT
Président - SNITEM
Président du Directoire - VYGON

Un an après l'entrée en application du Règlement européen sur la protection des données personnelles, nos industries poursuivent leur investissement pour garantir un niveau élevé de protection des données. La confiance de l'utilisateur est, en effet, essentielle dans notre monde de plus en plus numérisé, et en particulier concernant les dispositifs médicaux.

ENJEUX POUR NOS INDUSTRIES

Depuis plusieurs années, la protection des données personnelles est au cœur des enjeux de nos industries. L'année 2018 a été fortement marquée par l'entrée en application du règlement général sur la protection des données (RGPD). S'en est suivi la révision de la loi «informatiques et libertés» au regard du RGPD. Si la mise à jour de la loi nationale était nécessaire, il était également important que cette mise en cohérence ne vienne pas mettre à mal l'harmonisation européenne en ajoutant des dispositions supplémentaires à la charge des entreprises.

En parallèle, Privacy Shield («bouclier de

confidentialité) a fait l'objet de sa deuxième révision annuelle par la Commission européenne qui a considéré que les États-Unis continuaient d'assurer un niveau approprié de protection des données personnelles transférées.

Enfin, la FIEEC est dans l'attente de la finalisation du règlement européen ePrivacy, et suit les débats autour de la compatibilité du RGPD avec le Cloud Act américain.

CE QUE NOUS AVONS FAIT

Dans ce contexte, la FIEEC a poursuivi son étroite collaboration avec la CNIL afin de sensibiliser les entreprises et de leur adresser les informations et outils nécessaires à la bonne mise en œuvre de la nouvelle réglementation.

Notre Fédération a également proposé plusieurs matinales d'échanges en janvier et en juin 2019 afin de permettre aux industries qu'elle représente de faire remonter les éventuelles difficultés aux différents stades de leur mise en conformité.

Le groupe de travail créé à l'occasion de l'élaboration du règlement européen demeure un lieu d'échanges d'informations et de bonnes pratiques sur ces sujets.

La FIEEC a également suivi de près l'élaboration du règlement type sur « la biométrie sur les lieux de travail » en répondant à la consultation lancée par la CNIL en septembre 2018. Le règlement-type a été publié au Journal Officiel le 28 mars 2019.

Notre Fédération a entamé les travaux de mise à jour du pack de conformité «smart grids». L'implication des entreprises sera néanmoins indispensable pour permettre de faire évoluer ce référentiel. En effet, il a pour objectif d'apporter des solutions concrètes et pratiques aux industriels concernés.

et demain ?

Un an après l'entrée en application du RGPD, la FIEEC souhaiterait réaliser un bilan de mise en conformité des différents acteurs. Cela lui permettra de poursuivre de manière adaptée son accompagnement auprès des syndicats membres et de leurs entreprises adhérentes.

Dans le prolongement de son partenariat historique avec la CNIL, notre Fédération prévoit de rencontrer sa nouvelle présidente, Marie-Laure DENIS.

Enfin, nous travaillons à proposer un pack de conformité sur les «smart grids» mis à jour d'ici 2020.